

ATTESTATION DE DECONTAMINATION OU DE STERILISATION

En raison des prescriptions légales et avant tout dans le but de protéger nos collaborateurs, tout retour de matériel doit être accompagné de la fiche « Attestation de décontamination ou de stérilisation ». Veuillez à vous assurer de joindre cette « Attestation de décontamination ou de stérilisation » remplie et signée à **chaque retour de produit** (réclamation / réparation / autre motif de retour), et veuillez emballer les produits de sorte à éviter tout risque de blessure lors de leur déballage par nos collaborateurs.

Nous confirmons par la présente que

- Le(s) dispositif(s) médical/médicaux joint(s) à ce courrier est/sont entré(s) en contact avec du sang, des tissus, d'autres substances ou liquides corporels lors de son/leur utilisation, et qu'il a / ils ont fait l'objet d'une désinfection, d'un nettoyage et d'une stérilisation conformes aux exigences d'hygiène des dispositifs médicaux en vigueur et aux prescriptions du fabricant.
- Un nettoyage et une désinfection / stérilisation à la vapeur (18 min à 134 °C) ont eu lieu
- Autre procédé (veuillez préciser) _____
- Le(s) dispositif(s) médical/médicaux joint(s) à ce courrier n'est / ne sont **pas** entré(s) en contact avec du sang, des tissus ou d'autres substances ou liquides corporels, et qu'il(s) ne présente(nt) donc aucun danger sur le plan de l'hygiène.

Tampon de l'établissement

Prénom, Nom

Date, signature

Pour toute question, veuillez-vous adresser à notre Aesculap Technical Service à l'adresse repair-aesculap.ch@bbraun.com ou au 058 258 76 71, merci.